



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	03/07/2017 à 19h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2017-03
Etat du document	-

Présents	Nicolas Rébérot Patricia Lucot Marc Guérin Nadège Boin Nathalie Faccioli Benjamin Dubois	Dominique van Zuilen Francis Hutin Antoine Ferté Bertrand Pointier Eric Debosque Laure Médot
Absents excusés	Viviane Cendra ; Silvie Szczuka	
Absents	Christine Franse	
Procurations	-	
Secrétaire de séance	Francis Hutin	
Début de la séance	19h30	
Fin de la séance	23h25	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	11 puis 12 à partir du point 122
Conseillers votants :	11 puis 12 à partir du point 122

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2017

Date d'affichage : 26 juin 2017

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 11 avril 2017, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie ainsi que sur le site internet, le lundi 17 avril 2017 dans les conditions prévues à l’article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 26 juin 2017, nous, Nicolas REBEROT, Maire de Ressons le Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le lundi 3 juillet 2017 à 19h30, en salle du conseil municipal.

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons le Long, légalement convoqué, s’est réuni à l’Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le lundi 3 juillet 2017 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Nicolas REBEROT, Maire.

Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 11 avril 2017.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Francis HUTIN, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 – PERSONNEL

- 11 – Régime indemnitaire
- 12 – Création postes

2 – VIE MUNICIPALE

- 21 – Charte zéro phyto
- 22 – Délégations au maire
- 23 – Ecoquartier
 - 231 – Comité technique de transition écologique et commission charte
 - 232 – CRACL 2016
 - 233 – Pose borne recharge véhicule électrique
 - 234 – Dispositif incitatif aide à la construction : l'éco-fiscalité

3 – FINANCES

- 31 – Demandes de subventions
- 32 – Acceptation « fonds de concours »
- 33 – Appel à projets région : haies pour chemins
- 34 – DBM n°2017-1
- 35 – Tarifs ALSH / ALAE 2017-2018
- 36 – RODPP

4 – INTERCOMMUNALITE

- 41 – Convention facturation assainissement
- 42 – Mise à disposition assainissement
- 43 – Groupement commande plan de gestion
- 44 – Rapports d'activités

5 – Divers

- 51 – Vœux et motions : France domaine, éco-fiscalité, Brigade VSA
- 52 – Divers : adhésion villes et villages fleuris, changement de locataire

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur	N°	Intitulé		Vote de la délibération
Nicolas REBEROT	20170703-059-01	Examen DIA		
Nicolas REBEROT	20170703-060-02	Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire		
Nicolas REBEROT	20170703-061-03	RIFSEEP	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170703-062-04	IFTS élections	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170703-063-05	Création de postes de vacataires pour le recensement	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0 A l'unanimité
Patricia LUCOT	20170703-064-06	Création de contrats d'engagement éducatif	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170703-065-07	Engagement nouvelle charte « zéro phyto »	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170703-066-08	Délégations au Maire	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170703-067-09	Création d'un comité technique de transition écologique	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 A l'unanimité

Nicolas REBEROT	20170703-068-10	Commission de suivi des permis de construire écoquartier	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170703-069-11	CRACL écoquartier 2016	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170703-070-12	Pose borne recharge véhicules électriques	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Patricia LUCOT	20170703-071-13	Demande de subvention : appel à projet ENIR	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Patricia LUCOT	20170703-072-14	Demande de subvention : CDDL pour ENIR	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Dominique van ZUILEN	20170703-073-15	Demande de subvention : CD02 pour vitraux de l'Eglise	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Dominique van ZUILEN	20170703-074-16	Demande de subvention : DRAC HDF pour vitraux de l'Eglise	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Dominique van ZUILEN	20170703-075-17	Demande de subventions travaux urgence église	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170703-076-18	Demande de subvention région HDF : PRADDET pour écoquartier	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170703-077-19	Acceptation du fonds de concours pour le mur du cimetière	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170703-078-20	Appel à projet HDF : haies pour chemins	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20170703-079-21	Amortissement des subventions d'équipement	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20170703-080-22	DBM 2017-01	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Patricia LUCOT	20170703-081-23	Tarifs ALSH/ALAE 2017/2018	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170703-082-24	RODPP	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170703-083-25	Exonération TF construction	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170703-084-26	Exonération TF réhabilitation	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	0 12 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170703-085-27	Eco-fiscalité de l'écoquartier	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170703-086-28	Convention CCRV facturation assainissement	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170703-087-29	Groupement de commande étude plan de gestion	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170703-088-30	Convention de mise à disposition pour assainissement	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170703-089-31	CCRV : rapport d'activités	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170703-090-32	CCRV : rapport d'activité SPANC	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité

Nicolas REBEROT	20170703-091-33	Motion France Domaine	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170703-092-34	Motion BTP Vic-sur-Aisne	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170703-093-35	Vœux exonération BBC CD02 et CCRV	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170703-094-36	Adhésion CNVVF	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170703-095-37	Changement de locataire baux communaux	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 2	A l'unanimité

Objet : Examen des DIA- n°2017-059-01

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les DIA parvenues depuis le dernier conseil municipal.
Le Maire annonce qu'il a renoncé au droit de préemption pour ces ventes, en l'absence de projet communal sur ces biens.

Objet : Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire – n°2017-060-02

Rapporteur : Nicolas REBEROT

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibérations n° 2014-049, n° 2014-050 en date du 28 mars 2014 et n° 2016-078 en date du 2 mai 2016 du Conseil Municipal de Ressons le Long,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°2017-046 du 14/04/2017 : Convention minibus CCRV
- B) Décision n°2017-047 du 20/04/2017 : Décision sur DIA
- C) Décision n°2017-048 du 24/04/2017 : Décision sur DIA
- D) Décision n°2017-049 du 19/05/2017 : Décision sur DIA
- E) Décision n°2017-050 du 19/05/2017 : Renouvellement adhésion UMDA
- F) Décision n°2017-051 du 25/05/2017 : Convention CAUE
- G) Décision n°2017-052 du 30/05/2017 : Décision sur DIA
- H) Décision n°2017-053 du 12/06/2017 : Décision sur DIA
- I) Décision n°2017-054 du 16/06/2017 : Facturation spéciale salle st Georges
- J) Décision n°2017-055 du 16/06/2017 : Renouvellement adhésion AMRF
- K) Décision n°2017-056 du 16/06/2017 : Décision sur DIA
- L) Décision n°2017-057 du 22/06/2017 : Décision sur DIA
- M) Décision n°2017-058 du 03/07/2017 : Délivrance concession de cimetière

1 – PERSONNEL

11- Régime indemnitaire

111 – Objet : Régime indemnitaire RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) - n° 2017-061-03

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer le RIFSEEP et de déterminer les critères d'attribution.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'Indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle
- Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent

Après avoir délibéré, le Conseil décide :

-d'instaurer l'IFSE.

-d'instaurer le complément indemnitaire.

-de prévoir la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.

- de décider que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.

-que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

11 – Objet : Régime indemnitaire IFTS élections - n° 2017-062-04

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide qu'il est institué l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections selon les modalités et suivant les montants définis par le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 et l'arrêté du 27 février 1962 pour les agents relevant des grades suivants :

Filière	Grade
Administrative	rédacteur

12 – Création de postes

121 – Objet : Création de postes de vacataires agents recenseurs - n° 2017-063-05

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la réforme du recensement (loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V, articles 156 à 158), les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées tous les 5 ans. La commune de Ressons le Long ayant été recensée en 2013, elle le sera à nouveau en 2018, du 18 janvier au 17 février 2018.

Le conseil municipal,

DECIDE, après en avoir délibéré à l'unanimité

- D'ouvrir deux emplois de vacataire pour assurer le recensement de la population en 2018.

122 – Objet : Création de contrats d'engagement éducatif - n° 2017-064-06

RAPPORTEUR : Patricia LUCOT

Patricia LUCOT propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le recrutement des personnels pour assurer le fonctionnement de l'accueil de loisirs de mineurs. Il propose le recrutement d'une partie des personnels dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif créé par le décret n° 2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Le Conseil municipal,

DECIDE le recrutement de 2 animateurs maximum sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement de l'ALSH municipal,

ADOpte l'organisation des temps de travail et des temps de repos proposée par le maire,

AUTORISE Le Maire à signer les contrats de travail selon le modèle annexé à la présente délibération dès lors que les besoins du service l'exigeront,

NOTE ces emplois d'une rémunération journalière conformément au tableau ci-dessus,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

2 – VIE MUNICIPALE

21 – Objet : Charte « zéro phyto » – n° 2017-065-07

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Considérant l'absence totale d'utilisation de produits phyto sanitaires par la commune ;

Considérant l'engagement dans les documents d'urbanisme de préservation des espaces naturels et de gestion des eaux pluviales à la parcelle ;

Considérant les formations des agents en matière de gestion différenciée des espaces verts et de sensibilisation à la démarche « zéro phyto » ;

Considérant les réalisations de zones de biodiversité tant existant (la Montagne) que projetées (écoquartier) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

D'accepter les termes du niveau 3 de la Charte d'entretien des Espaces Publics « Aller plus loin »

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la charte

22 – Objet : Délégation au maire – n° 2017-066-08

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Il est proposé que le conseil municipal donne délégation au Maire, pour la durée de son mandat, et en cas d'empêchement de celui-ci, aux adjoints, dans l'ordre du tableau, pour les attributions suivantes :

26° De demander à tout organisme financeur, Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions. Cette compétence est déléguée quelle que soit la nature de l'opération susceptible d'être subventionnée et sans condition de montant dès lors que les crédits ouverts permettent l'engagement de la dépense ;

27° De procéder, pour les projets dont l'investissement ne dépasse pas 30 000 €, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

Adopté à l'unanimité

23 – Ecoquartier

231 – CoTech et commission suivi écoquartier

2311 – Objet : Création d'un comité technique de transition écologique – n° 2017-067-09

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide de créer un comité technique de transition écologique (CoTechTE).

Charge et délègue Monsieur le Maire ou son représentant aux fins d'exécution de la présente

2312 – Objet : Commission suivi des permis écoquartier – n° 2017-068-10

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal s'est engagé dans le cadre de la charte d'écoquartier de la Trésorerie à créer une commission de suivi et de validation des permis de construire.

Cette commission sera composée d'élus municipaux, de la SEDA, de l'ABF, de l'architecte coordonnateur et du CAUE.

Le maire propose que les élus représentant la commune soient ceux de la commission écoquartier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide de désigner les membres de la commission écoquartier comme représentant de la commune au sein de la commission de suivi des permis de construire

232 – Objet : Approbation CRACL 2016 écoquartier – n° 2017-069-11

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Conformément au traité de concession, il est présenté ce jour le Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'année 2015 (CRACL) au Conseil Municipal, pour approbation.

Les documents écrits et financiers sont joints à la présente délibération.

Le montant de la participation présenté dans le cadre de ce CRACL se décline comme suit :

- 721 828 € au titre d'une participation d'équilibre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Vu la présentation ce jour du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2016 (CRACL),
Vu les documents joints en annexes présentant le CRACL,
Vu la concession d'aménagement approuvée en date du 10 février 2010, et modifiée par les avenants 1, 2, 3, 4 et 5

Décide à l'unanimité :

- d'approuver le CRACL 2016
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

233 – Objet : Pose borne recharge véhicule électrique – n° 2017-070-12

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement de l'écoquartier l'USEDA envisage l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques qui s'inscrit dans déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques « DIRVE02 ».

Le coût total des travaux s'élève à 12 821,00 € HT.

Sur le coût total des travaux, la contribution est de 4 500,00€ HT. Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal et à l'unanimité, décide

- d'accepter l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques

3 – FINANCES

31 – Demandes de subventions

311 – Objet : Ecoles Numériques Innovation et Ruralité : Appel à projets national – n° 2017-071-13

RAPPORTEUR : Patricia LUCOT

Patricia LUCOT informe le conseil municipal que l'Etat a lancé un nouveau plan d'équipement des écoles en numérique : « écoles numériques innovantes et ruralité »

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité sollicite l'Etat pour son projet :

Ecole numérique Innovation et Ruralité

312 – Objet : Ecole Numérique Innovation et Ruralité : CDDL – n° 2017-072-14

RAPPORTEUR : Patricia LUCOT

Patricia LUCOT informe le conseil municipal que l'Etat a lancé un nouveau plan d'équipement des écoles en numérique : « école numérique innovantes et ruralité »

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité sollicite le conseil départemental de l'Aisne pour son projet :

Ecole numérique Innovation et Ruralité

313 – Objet : Réfection des vitraux de l'Eglise : Conseil Départemental de l'Aisne – n° 2017-073-15

RAPPORTEUR : Dominique van ZUILEN

Dominique van ZUILEN expose au conseil municipal que les vitraux de l'église ont subis des dégradations.

Par conséquent, la commune de Ressons-le-Long souhaite pouvoir restaurer les vitraux, dont le montant total estimatif s'élève à 14 511 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire :

- à solliciter pour ce projet une subvention de 50 % du montant hors taxes auprès du Conseil Départemental au titre du CDDL.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité sollicite le Conseil Départemental pour son projet :

Vitraux de l'église

314 – Objet : Réfection des vitraux de l'Eglise : DRAC Hauts de France – n° 2017-074-16

RAPPORTEUR : Dominique van ZUILEN

Dominique van ZUILEN expose au conseil municipal que les vitraux de l'église ont subis des dégradations.

Par conséquent, la commune de Ressons-le-Long souhaite pouvoir restaurer les vitraux, dont le montant total estimatif s'élève à 14 511 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire :

- à solliciter pour ce projet une subvention de 30 % du montant hors taxes auprès de la DRAC.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité sollicite la DRAC pour son projet :

Vitraux de l'église

315 – Objet : Réfection de la toiture de l'Eglise : Demande de travaux d'urgence – n° 2017-075-17

RAPPORTEUR : Dominique van ZUILEN

Dominique van Zuilen rappelle au conseil municipal qu'une étude de réhabilitation de l'église avait été réalisée en 2013 par le cabinet d'architectes Moine-Gaudig-Leclerc qui avait évalué un montant de travaux de 954 235 € dont 487 838 € pour la charpente et la couverture.

L'état sanitaire de l'église s'est considérablement dégradé et des travaux d'urgence s'imposent.

Elle propose de saisir le conseil départemental de l'Aisne et la DRAC des Hauts-de-France afin qu'ils prennent en charge des travaux d'urgence pour ce qui concerne la couverture/charpente.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité sollicite le Conseil Départemental de l'Aisne et la DRAC des Hauts-de-France pour le financement des travaux d'urgence sus mentionnés à hauteur de 50% chacun.

316 – Objet : Demande de subvention PRADET écoquartier de la Trésorerie – n° 2017-076-18

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le maire rappelle au conseil municipal que suite à la fusion de la région Picardie avec celle du Nord-Pas de-Calais, le dispositif d'aide région a évolué et a mis fin au Contrat Territorial d'Objectif. La commune avait sollicité la région dans le cadre du CTO pour le projet d'écoquartier.

Il propose de solliciter la région Hauts-de-France pour le soutien au titre du nouveau dispositif : la Politique Régionale d'Aménagement d'Equilibre des Territoires (PRADET) sur l'espace infra-régional « Aisne-Sud » au titre de l'axe 3 lié à la résidentialisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de solliciter la région Hauts-de-France au titre de la PRADET pour les travaux de la Tranche 1 (Nord) de l'écoquartier.

S'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention

32 – Objet : Acceptation du fonds de concours CCRV mur du cimetière – n° 2017-077-19

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de fonds de concours a été faite à la Communauté de Communes Retz-en-Valois dans le cadre de la reconstruction du mur du cimetière.

Le Bureau Communautaire, réuni le 28 avril 2017, a émis un avis favorable à la demande de fonds de concours acté par décision communautaire en date du 4 mai 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE le fonds de concours d'un montant de 6 000 € accordé par la Communauté de Communes Retz-en-Valois.

33 – Objet : Appel à projets région : haies pour chemin – n° 2017-078-20

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

La Région lance un appel à projet "la nature en chemins" pour restaurer la biodiversité des chemins ruraux, véritables corridors naturels pour la faune et la flore sauvage de notre territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, candidate à l'appel à projets de la région afin de restaurer et créer des haies sur le territoire communal.

34 – Objet : Amortissements des subventions d'équipement – n° 2017-079-21**RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Décide d'amortir le compte 204, comme suit :

- 3 ans pour le financement des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, non mentionnées ;
 - 15 ans pour le financement des biens immobiliers ou des installations ;
 - 3 ans pour le financement des projets d'infrastructures d'intérêt national.
- Charge et délègue Monsieur le Maire aux fins d'exécution de la présente

35 – Objet : Décision budgétaire modificative 2017-01 – n° 2017-080-22**RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER**

Bertrand Pointier indique au conseil que des subventions demandées mais non obtenues au moment du budget ne pouvaient faire l'objet d'inscription en recettes. Ces subventions (CDDL et fonds de concours notamment), sont à présent acquises et peuvent être inscrites. En outre, d'autres recettes telle le FPIC mais aussi des ajustements en cours d'année peuvent également être inscrits.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2017 :

Section de Fonctionnement

RECETTES				
Chapitre	Article		Désignation	Montant
73	73223		FPIC	+ 15 250,00 €
74	74751		Fonds de concours CCRV	+ 6 000,00 €
TOTAL				+ 21 250,00 €

DEPENSES				
Chapitre	Article		Désignation	Montant
67	6712		Amendes fiscales et pénales	+ 1 500,00 €
022	022		Dépenses imprévues	- 1 500,00 €
042	6811	ordre	Amortissement compte 204	+ 20 300,00 €
D023	023	ordre	Virement à la section d'investissement	+ 950,00 €
TOTAL				+ 21 250,00 €

Section d'Investissement

RECETTES				
Chapitre	Article	Opération	Désignation	Montant
040	28041582	OPFI	Amortissement compte 204	+ 20 300,00 €
13	1321	60	DETR centre bourg	+ 4 600,00 €
13	1331	2011007	CDDL véhicule électrique	+ 4 540,00 €
13	1331	53	CDDL cimetièrre	+ 2 860,00 €
13	1348	2017001	CDDL mutualisation logiciels	+ 7 380,00 €
R021	021		Virement de la section d'exploitation	+ 950,00 €
TOTAL				+ 40 630,00 €

DEPENSES				
Chapitre	Article	Opération	Désignation	Montant
204	2041582	2013002	Enfouissement réseaux Mainville	+ 55 630,00 €
27	2764	OPFI	Participation écoquartier	- 15 000,00 €
TOTAL				+ 40 630,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
AUTORISE la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

36 – Objet : Tarifs ALSH / ALAE 2017-2018 – n° 2017-081-23
RAPPORTEUR : Patricia LUCOT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Adopte les tarifs, tels qu'annexés à la présente délibération.
Dit que ces tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2017

37 – Objet : Instauration du principe de la redevance réglementée pour chantiers provisoires – n° 2017-082-24
RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

CHARGE et délègue le maire ou son représentant aux fins d'exécution de la présente.

38 – Exonération taxe foncière pour constructions économiques en énergie

381 – Objet : Exonération taxe foncière pour constructions neuves économiques en énergie – n° 2017-083-25
RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements achevés à compter du 1^{er} janvier 2018 dont le niveau élevé de performance énergétique globale, déterminé dans des conditions fixées par décret, est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur.
Fixe le taux de l'exonération à 50%
Fixe la durée de l'exonération à 5 ans

382 – Objet : Exonération taxe foncière pour les logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipements destinés à économiser l'énergie – n° 2017-084-26
RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide de ne pas exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie.

383 – Objet : Mise en place d'une éco-fiscalité de l'urbanisme au sein de l'écoquartier de la Trésorerie – n° 2017-085-27
RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Décide d'approuver le principe d'écofiscalité de l'urbanisme au sein du périmètre de l'écoquartier portant à la fois sur le volet énergie et le volet matériaux.

4 – INTERCOMMUNALITE

41 – Objet : Convention de facturation assainissement – n° 2017-086-28
RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le maire rappelle que suite à la loi NOTRe, la compétence assainissement a été transférée à la CC Retz-en-Valois depuis le 1^{er} janvier 2017. Il convient de signer une convention afin que la commune poursuive la facturation des usagers en 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir avec la CC Retz-en-Valois

42 – Objet : Convention de mise à disposition assainissement – n° 2017-087-29

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le maire rappelle que suite à la loi NOTRe, la compétence assainissement a été transférée à la CC Retz-en-Valois depuis le 1^{er} janvier 2017. Il convient de signer un PV de mise à disposition des terrains notamment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir avec la CC Retz-en-Valois

43 – Objet : Groupement de commande bureau d'études plan de gestion – n° 2017-088-30

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

D'adhérer au groupement de commande coordonné par la communauté de communes Retz-en-Valois suivant les conditions sus mentionnées.

De demander l'aide financière de l'AESN

Charge et délègue M. le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

44 – Rapports d'activités CCRV

441 – Objet : Rapport d'activités CCPVA – n° 2017-089-31

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le rapporteur expose :

Chaque année, la commune doit prendre connaissance du rapport d'activités de la Communauté de Communes, à laquelle la commune a délégué un certain nombre de compétences.

Il donne ensuite lecture du rapport.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Et décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'approuver le rapport d'activités 2016 de la CCPVA.

442 – Objet : Rapport d'activité SPANC CCPVA – n° 2017-090-32

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le rapporteur expose :

Chaque année, la commune doit prendre connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement élaboré par la communauté de communes pour l'année 2016.

Il donne ensuite lecture du rapport.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Et décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'approuver le rapport d'activité 2016 du SPANC de la CCPVA.

5 – DIVERS

51 – Vœux et motions

511 – Motion France Domaines – n° 2017-091-33

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le maire informe l'assemblée que le service de France Domaine apporte son expertise pour l'évaluation des biens. Or, le service situé à Laon et donnant une bonne réactivité sera transféré à Beauvais en septembre. Ainsi, les agents ne se déplaceront plus systématiquement lors des demandes d'évaluation pouvant ainsi dégrader la qualité du choix des élus quand des acquisitions ou des cessions se présenteront.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Tient à s'élever contre la disparition des services dans le milieu rural

Emet le vœu que la qualité du service du Domaine reste le même tant en disponibilité des agents qu'en la rapidité de la transmission de leur évaluation

512 – Motion Brigade Territoriale de Proximité de Vic-sur-Aisne – n° 2017-092-34
RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
TIENT à s'élever contre la disparition des services publics en milieu rural
DIT qu'il est important de maintenir un accueil du public à la BTP de Vic-sur-Aisne
EMET LE VŒUX qu'une réflexion soit menée quant au renforcement des brigades territoriales de proximité et notamment celle de Vic-sur-Aisne

513 – Vœu exonération Taxe Foncière BBC département et CCRV – n° 2017-093-35
RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le maire propose au conseil municipal de sensibiliser les élus supra-communaux à la démarche d'éco-fiscalité engagée sur le territoire communal. En effet, le volet relatif à l'exonération de la taxe foncière aura d'autant plus d'impact qu'il sera significatif auprès du contribuable concerné par le dispositif.
C'est pourquoi il propose un vœu tendant à élargir le principe d'exonération aux territoires communautaire et départemental.

Considérant l'enjeu que représente l'économie d'énergie pour les années à venir et que les dispositifs incitatifs en matière de construction économe peuvent en outre être un argument d'attractivité du territoire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
émet le vœu que les territoires communautaire et départemental s'engagent, chacun pour ce qui le concerne, dans une démarche d'incitation à la construction économe en énergie.

52 – Divers

521 – Adhésion au conseil national des villes et villages fleuris – n° 2017-094-36
RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Association loi 1901, le CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS (CNVVF) est chargé d'organiser et de promouvoir le label des Villes et Villages Fleuris. Ce label Villes et Villages Fleuris récompense les actions coordonnées par les collectivités locales pour aménager un environnement favorable à la qualité de vie des habitants. Au-delà du label, le CNVVF apporte aux communes adhérentes une expertise dans leur démarche environnementale, propose des formations et des outils de communication.
Cette cotisation annuelle est calculée en fonction de la démographie des communes établie par strate : elle s'élève à 90 euros pour les communes de moins de 1000 habitants.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris ;

522 – Baux communaux : changement de locataire – n° 2017-095-37
RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Au regard du sujet concernant deux conseillers municipaux, le maire demande à Mme Patricia LUCOT et M. Eric DEBOSQUE de quitter l'assemblée durant l'étude par le conseil municipal de ce point.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'accorder le droit au bail des parcelles précitées à M. François DEBOSQUE à compter du 11 novembre 2017.

523 – Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

Ressons-le-Long, le 10 juillet 2017
Le Maire,

Nicolas REBEROT